

Besançon, le - 4 FEV. 2020

Reçu
05 FEB 2020

MAIRIE ARBOUANS

Direction de l'Education, du Sport et de
la Culture

Service des collèges

Affaire suivie par : Mélodie COULON

Ligne directe : 03.81.25.83.63

SCOL 2020-039

Madame Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT

Maire d'Arbouans

Mairie

18, rue du Stade

25 400 ARBOUANS

Madame le Maire, *Ouie Nathalie,*

Pour répondre aux contraintes capacitaires sur les collèges de PMA Nord, le Département du Doubs doit, comme vous le savez, engager une évolution de la carte scolaire pour la rentrée 2020. Différents scénarii ont été envisagés afin de décongestionner certains établissements avec l'objectif d'assurer une juste adéquation entre effectifs et capacités d'accueil et garantir de bonnes conditions d'enseignement.

Faisant suite à votre courrier du 22 novembre dernier, je vous informe qu'après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 14 novembre 2019, la Commission Permanente a approuvé, le 25 novembre suivant, les modifications de sectorisation ci-après :

A compter de la rentrée scolaire 2020 :

- *Pour traiter la situation de sureffectif du collège « Lou Blazer » de Montbéliard :*
 - création d'un secteur unique pour les collèges « Lou Blazer » de Montbéliard et « Jean-Jacques Rousseau » de Voujeaucourt. L'affectation des élèves, conformément à la réglementation, relèvera de l'IA-DASEN sur la base de critères présentés préalablement en Conseil Départemental de l'Education Nationale. PMA, autorité organisatrice des transports, est d'ores-et-déjà saisi pour la mise en place d'une solution de transport appropriée.
 - déssectorisation de l'école « Grosjean » au profit du collège « Guynemer » de Montbéliard.
- *Pour traiter la tension capacitaire du secteur unique Etupes-Sochaux :*
 - Déssectorisation de la commune de Dampierre-les-Bois au profit du collège « Saint-Exupéry » de Beaucourt (90).

Toutefois, au regard des inquiétudes exprimées, j'ai tenu à rencontrer les familles de la Petite Hollande. J'ai associé à cette réunion, tenue le 21 janvier au collège « Lou Blazer », le Vice-président de PMA en charge de l'organisation des transports scolaires, M. NIGGLI, ainsi que l'Inspecteur d'Académie, M. DURAND. Les familles se sont, quasi unanimement, exprimées en faveur du maintien de la scolarisation de leurs enfants dans le quartier au collège « Lou Blazer ».



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL DEPARTEMENTAL

-:-:-:-

Réunion du 25 novembre 2019

La Commission permanente du Conseil départemental du Doubs s'est réunie le 25 novembre 2019 à 14h30, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Annick JACQUEMET, Virginie CHAVEY, Thierry MAIRE DU POSET, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Ludovic FAGAUT, Béatrix LOIZON, Philippe GONON, Florence ROGEBOZ, Denis LEROUX, Vice-présidents,

David BARBIER, Frédéric BARBIER, Françoise BRANGET, Serge CAGNON, Philippe CLAUDEL, Christine COREN-GASPERONI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Catherine CUINET, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Magali DUVERNOIS, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Géraldine LEROY, Michèle LETOUBLON, Alain LORIGUET, Rémy NAPPEY, Danièle NEVERS, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Philippe ALPY a donné pouvoir à Michèle LETOUBLON
Pierre SIMON a donné pouvoir à Florence ROGEBOZ
Marie CHASSERY a donné pouvoir à Catherine CUINET
Gérard GALLIOT a donné pouvoir à Myriam LEMERCIER
Jean-Luc GUYON a donné pouvoir à Virginie CHAVEY
Alain MARGUET a donné pouvoir à Béatrix LOIZON

*

* *

**Objet : Développement humain - Collèges - Gouvernance et fonctionnement des collèges publics - Gouvernance des collèges publics
Sectorisation des collèges publics - modification de la sectorisation pour la rentrée 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du 27 avril 2015 relative aux délégations à la Commission permanente ;

Vu le rapport n° 201 présenté sous le timbre : **DGS / DESC**;

Vu l'avis de la commission n° 2 ;

Vu l'exposé du rapporteur **Virginie CHAVEY** ;

Vu l'avis consultatif du Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) du 14 novembre 2019 ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, la Commission permanente:

Approuve, telles que précisées dans le rapport, les modifications de sectorisation :

- du collège « Lou Blazer » de Montbéliard,
- du secteur partagé pour les collèges « Jouffroy d'Abbans » de Sochaux et « Paul Langevin » d'Etupes, à la rentrée scolaire 2020.

Approuve le principe de la sectorisation du nouveau collège de Bethoncourt, à la rentrée 2023, tel que présenté dans le rapport.

Autorise Madame la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, l'arrêté correspondant.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 13 voix contre.

La Présidente du Département,
Signé par : Christine BOUQUIN
Date : 28/11/2019
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral

le 28/11/2019

Acte Exécutoire sous référence :

25-222500019-20191125-lmc1DL192460H1-DE

Comprenant leurs préoccupations, je leur en ai donné acte avec l'assurance formelle de l'Inspecteur d'Académie de donner à l'établissement le personnel nécessaire pour l'accueil des futurs élèves de 6^{ème}.

Pour ce faire, l'installation de bâtiments modulaires sera concrétisée pour la rentrée 2020 et jusqu'à 2023 sur le parking actuel réservé au personnel situé dans l'enceinte du collège, la mairie de Montbéliard s'engageant, pour sa part, à organiser le transfert de ce parking sur le site de l'ancien magasin LIDL voisin.

Les services du Département sont déjà à pied d'œuvre pour mettre en place cette solution validée par les familles.

En résumé, les familles auront deux possibilités :

- Scolariser leurs enfants entrant en 6^{ème} à « Lou Blazer »,
- Opter, le cas échéant, pour une scolarisation à Voujeaucourt.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN

Pièce jointe :

- *Copie délibération*

Copie pour information :

- *Madame Virginie CHAVEY, Vice-présidente du Département du Doubs, en charge des collèges*

